



Les 7 établissements associés

de l'Université de Strasbourg

Schéma directeur DD&RS du Site Alsace 2020 - 2024

Schéma directeur DD&RS du Site Alsace

Christian Brassac

Responsable du comité de pilotage du schéma directeur DD&RS Site Alsace

Sommaire

Préambule	3
Introduction	4
Les douze fiches-projet	11
Annexes	24

Préambule

Le schéma directeur présenté ici est conçu comme un document-cadre d'une action collective (sept établissements et l'appui du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS¹)) pour répondre aux grands défis planétaires liés au 'Développement durable et responsabilité sociétale' (DD&RS) à l'échelle du site universitaire alsacien.

Nous expliciterons d'abord le pourquoi de l'adoption du sigle DD&RS (1. *Questions de définition*). Puis nous détaillerons les principes qui ont présidé à l'élaboration des projets (2. *Principes de fonctionnement*). Nous exposerons ensuite en quoi l'ensemble de la proposition s'inscrit dans une démarche mondiale en restant dans un spectre d'actions limité (3. *Un schéma modestement ambitieux*). Nous terminerons en présentant les douze projets opérationnalisés et budgétisés (4. *Les douze fiches-projet*) et les aspects financiers en présentant l'ensemble des coûts et une proposition relative aux différentes modalités de répartition de ces coûts selon les projets (5. *Éléments financiers*).

Note à propos de l'écriture inclusive dans ce schéma directeur

Étant donné qu'une des dimensions essentielles du volet 'responsabilité sociétale' concerne l'égalité entre les femmes et les hommes (ODD 5), toute lectrice et tout lecteur soucieux de cohérence aurait pu nous reprocher, à bon droit, d'éluder la question de l'**écriture inclusive**. Nous ne l'éludons pas.

On note, tout d'abord, que les politiques des sept établissements ne sont pas homogènes en la matière. Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), ainsi que les trente recteurs et rectrices d'Académie, et le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) (mais pas celui de la Culture) sont pourtant signataires de la 'Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe' ... mais aucun des établissements alsaciens ne l'est en son nom (en date du 24 septembre 2019)².

En tant que signataire d'un travail transversal aux établissements du site, nous tiendrons la position suivante. Selon le contexte et par ordre de préférence, nous adopterons l'usage de mots épiciens, la double flexion et, en l'évitant, le point médian. Pour ce dernier cas nous suivrons précisément les consignes formulées dans le précieux *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe*, édité par le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE)³. Enfin pour des questions de lisibilité, nous écrirons, dans tous les cas, 'enseignants-chercheurs' pour référer simultanément aux enseignantes-chercheuses et aux enseignants-chercheurs.

¹ L'ensemble des sigles et acronymes utilisés dans le texte se trouve en Annexe 8

² Pour tous ces éléments, on pourra consulter avec profit le site <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr>

³ <http://haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/zoom-sur/article/pour-une-communication-sans-stereotype-de-sexe-le-guide-pratique-du-haut>

Introduction

1. Questions de définition

L'ensemble du schéma directeur proposé ici renvoie à ce que recouvrent les sigles RSE (pour Responsabilité sociale des entreprises), d'une part, et ODD (Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'ONU) d'autre part⁴. Son empan thématique va de la sobriété énergétique à l'égalité femmes-hommes en passant par la protection et la restauration de la biodiversité ou la qualité de vie au travail. Nous adopterons pour notre part le syntagme DD&RS (pour Développement durable et responsabilité sociétale) à l'instar de ce qu'ont conjointement proposé la Conférence des grandes écoles (CGE) et de la Conférence des présidents d'université (CPU).

L'esperluette séparant les deux sigles DD et RS pourrait renvoyer à l'idée selon laquelle les deux champs se juxtaposent. Il n'en est rien ! En insistant sur l'intrication (*versus* la juxtaposition) entre les deux volets, nous congédions clairement le départ entre ces deux domaines d'intervention. À cet égard, on notera que cet entrelacs revendiqué correspond tout à fait à la présence du second des deux adjectifs de l'intitulé du Ministère de la transition écologique et *solidaire* (MTES).

Autrement dit, notre démarche globale ne relèvera pas d'un « écologisme » qui ne s'intéresserait qu'au volet environnementaliste et qui oublierait que la question sociétale n'est pas déliée des questions climatiques ou relevant de la biodiversité. Si, bien entendu, certains des projets mis en avant dans ce schéma portent principalement (i) sur un seul des deux 'pieds' du diptyque, d'autres (ii) intègrent clairement les deux dimensions :

- (i) on peut citer, par exemple le dispositif intégré de gestion des flux énergétiques (pour le volet DD) ou la mise en place de séances de diagnostic ergothérapeutique (pour le volet RS) ;
- (ii) le télétravail, qui à la fois amenuise les dépenses énergétiques et accroît la qualité de vie au travail, et la charte d'achats DD&RS-compatibles, concernant à la fois l'insertion de personnes vulnérables et la question globale des déchets, touchent aux deux volets.

On voit par là qu'il s'agit bien d'amplifier la conscience et la responsabilité des usagers du site relativement à *l'ensemble* des enjeux couverts par le 'DD&RS'. Pour le dire plus directement, il s'agit pour nous de ne pas entendre des étudiantes, des étudiants, des personnels dire « je veux bien m'atteler, moi citoyen-ne, à produire moins de déchets, à moins prendre l'avion, à éteindre mon ordinateur, etc. mais le social, la solidarité, la différence... ce n'est pas mon problème ».

On comprend que la démarche que nous proposons est résolument intégratrice en ce sens où elle s'efforcera de conjuguer préoccupations sociales et environnementales. Cette dialectique principielle structurera l'entièreté du schéma directeur... dont les principes de fonctionnement sont les suivants.

2. Principes de fonctionnement

Ce schéma est le résultat d'un travail collectif conduit par un comité de pilotage composé de onze membres⁵ des sept établissements signataires du contrat de site et du CROUS.

Ce comité présente un équilibre entre les types de compétences académiques : administratifs, enseignants-chercheurs, 'politiques' et techniciens. Par ailleurs, ce comité de pilotage présente un recouvrement non nul avec la commission DD&RS du Schéma directeur de la vie étudiante – Alsace (SDVE-A). Si les actions que pilote cette dernière concernent principalement, mais non exclusivement,

⁴ Les 17 ODD de l'Agenda 2030 de l'ONU sont donnés en Annexe 1.

⁵ La liste des participants est donnée en Annexe 2.

les étudiantes et les étudiants, le comité de pilotage DD&RS site qui nous occupe ici, s'adresse pour une grande partie aux personnels des établissements. Il n'en reste pas moins que l'articulation entre les deux ensembles d'actions est envisagée et est même opérationnelle pour certaines d'entre elles.

Quatre dimensions marquent l'ensemble des travaux, (i) la subsidiarité, (ii) la transversalité, (iii) le pragmatisme, et (iv) l'inscription dans le monde socio-économique.

- (i) Il n'est pas question, pour nous, de s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les politiques conduites par les établissements ;
- (ii) Les actions que nous proposons sont marquées par le sceau de la mutualisation des expertises et des pratiques et de la transversalité inter-établissements ;
- (iii) Faisant fi de toute idéologie, nous adoptons une approche pragmatique en proposant des projets réalisables, concrets et évaluables ;
- (iv) Mesurant la dimension d'exemplarité de nos actions, nous les conduisons en ne nous cantonnant pas à l'entre-soi académique mais en travaillant en partenariat avec les acteurs publics ou privés du tissu socio-économique du territoire alsacien.

3. Un schéma modestement ambitieux

L'entièreté du travail réalisé par le comité de pilotage et, donc, les douze propositions qui en résultent s'inscrivent dans l'importante contribution de l'ensemble du monde académique français à la « Feuille de route pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) par la France »⁶. Colinéaire aux engagements de l'État pour des services publics écoresponsables⁷, ce schéma directeur prétend en effet constituer un volet de la participation du site universitaire alsacien à cette démarche mondiale.

Cela dit, si ce chantier à portée mondiale embrasse la recherche, la formation et la valorisation des savoirs en termes de DD&RS, il ne peut faire abstraction des conditions de production de ces trois dimensions structurantes de l'activité académique. Autrement dit, les modalités de fonctionnement des établissements de l'enseignement supérieur ne peuvent être exclues de nos préoccupations. Bien au contraire, d'aucuns diront que ces établissements se doivent d'être exemplaires en la matière⁸. C'est sur ce volet que ce schéma directeur portera, et uniquement sur ce volet 'fonctionnement'. D'où son caractère modeste dans un cadre ambitieux tant le chantier, dans sa globalité, est immense.

Le spectre des actions proposées est donc limité en un double sens.

- (1) Il n'empiète aucunement sur les domaines de la recherche, de la formation et de la valorisation... ce qui ne veut pas dire que nous ne ferons pas appel aux pratiques de recherche ressources dans les établissements du site pour tel ou tel projet proposé.
- (2) Il pourrait embrasser un éventail d'actions beaucoup plus large (on pense à un plan de mobilité, à l'installation de panneaux photovoltaïques, à une démarche globale de rénovation thermique, de développement de liens avec l'éducation aux niveaux primaire et secondaire ou l'éducation populaire...). Il nous semble cependant raisonnable, dans ce premier mouvement, de nous engager fortement dans les seules actions énumérées plus bas.

⁶ Version courte de cette feuille de route, donnée en Annexe 3.

⁷ Courrier du Premier Ministre en date du 25 février 2020, donné en Annexe 4.

⁸ À cet égard, le document suivant est une mine de conseils pratiques : <http://bl-evolution.com/etudes/odd-contributions-metiers-de-lesr-france/>

Il s'agit cependant de ne pas agir seul, dans le huis-clos de l'enceinte académique, mais de mobiliser tout un ensemble de partenaires. Ainsi, les actions que nous conduirons au sein de ce schéma sont-elles résolument inscrites dans des relations opérationnelles avec des partenaires publics [collectivités, ville, organismes de formation] et privés [associations (ESAT, Emmaüs), opérateurs, entreprises]. Et ce, en pleine cohérence avec l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs), ODD tout à fait central dans toute démarche s'inscrivant dans l'Agenda 2030 de l'ONU.

En quelque sorte, les propositions que nous avançons ici se situent modestement à la base d'un étagement que l'on peut décrire ainsi

- Schéma directeur DD&RS Site alsacien
- Contribution du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche aux ODD
- Feuille de route pour la mise en œuvre des ODD par la France et sa traduction ministérielle
- Agenda 2030 de l'ONU

4. Les douze fiches-projet

Les douze projets sont les suivants, donnés avec leurs ODD principalement concernés

FP1	Charte d'achats publics durables	[ODD 8, 12]
FP2	Déchets / Recyclerie	[ODD 12, 15]
FP3	Pour une mobilité vertueuse (véhicules partagés)	[ODD 3, 13]
FP4	Outil numérique de comptage inter-établissements des flux énergétiques	[ODD 11]
FP5	Nourriture biologique et/ou circuit court	[ODD 2, 12, 13]
FP6	Espaces 'tiers lieux' pour le télétravail	[ODD 3, 8, 11]
FP7	Compensation carbone des déplacements contraints des enseignants-chercheurs et chercheurs	[ODD 7, 13]
FP8	Dispositifs de renforcement de l'égalité femmes/hommes dans les établissements	[ODD 5, 8]
FP9	Séances itinérantes de 'diagnostic ergothérapique' dans les services des établissements	[ODD 3, 8]
FP10	Stations de pédalage à fins de recharge de téléphones mobiles	[ODD 3, 13]
FP11	Installation de dispositifs favorisant la biodiversité	[ODD 15]
FP12	Éco-pâturage des espaces verts	[ODD 13, 15]

Pour chaque projet nous commencerons par exprimer succinctement les vertus que les actions afférentes auront vis-à-vis des enjeux DD&RS. Autrement dit, c'est la motivation de base que nous présenterons, exprimant ainsi le bien-fondé du projet. Nous formulerons ensuite son opérationnalisation concrète, le budget associé et les partenaires sollicités.

5. Éléments financiers

Dans cette partie, seront successivement présentés plusieurs de tableaux livrant les *coûts par projets* (5.1), les *modalités de répartition* par établissements de ces coûts, appuyées sur les effectifs des usagers (5.2), les *montants des contributions globales* de chaque établissement, pour l'année initiale et les années suivantes (5.3). Nous terminerons par l'examen des cas particuliers de projets ne pouvant, par nature, s'insérer dans ces tableaux (5.4).

5.1. Coûts par projets

Voici le tableau global présentant les coûts des projets ; coûts détaillés dans les fiches-projet.

Projets		Coût en euros (HT) pour le schéma directeur DD&RS		
		Année n	Année n+1	Année n+2
FP1	Achats	<i>Pas de dépenses pour le schéma DD&RS</i>		
FP2	Déchets	4 420	1 000	1 000
FP3	Mobilité	<i>Velhop</i>	6 300	6 300
		<i>Citiz</i>	- 700 à -1 500 euros* par véhicule non remplacé	
FP4	Énergie	50 000**	50 000**	50 000**
FP5	Bio/Local (2 sites)	2 000	2 000	2 000
FP6	Tiers lieu	9 190	2 000	2 000
FP7	Carbone	160 000	160 000	160 000
FP8	F/H	22 400	22 400	22 400
FP9	Ergo	1 000	1 000	1 000
FP10	Pédalage	<i>Reporté par manque de connaissance du coût futur de la réalisation</i>		
FP11	Nichoir	8 000	<i>A déterminer (réalisation des dispositifs)</i>	
FP12	Écopâturage	5 680	3 540	3 540

* L'usage de *Citiz* permet grosso modo une économie de 700 à 1 500 euros par véhicule acheté non remplacé (voir la fiche-projet FP3)

** Le coût approximatif d'un poste d'Économe de flux'

5.2. Modalités de répartition

À l'évidence, la nature même des projets conduit à envisager des modalités différenciées de répartition des contributions financières des établissements :

- Certains projets sont parfaitement transversaux (un tiers-lieu peut être utilisé par un personnel de n'importe quel établissement ; les oiseaux et les chauves-souris ne sont pas la propriété de

tel ou établissement). On propose alors de répartir les coûts, selon la teneur du projet, au nombre d'étudiant-e-s ou au nombre de personnels ou bien encore au nombre d'utilisateurs.

- Au-delà des échanges de pratiques et d'expertises qui ont été à l'origine des propositions, d'autres projets mènent à la facturation à l'usage ou à la prestation (répartir selon le nombre d'utilisateurs des sept établissements une compensation carbone de voyages contraints effectués en avion par des enseignants-chercheurs serait une aberration).

C'est la raison pour laquelle nous proposons les modes de répartition suivants :

Projets		Mode de financement	
FP1	Achats	<i>Non pertinent car pas de dépense pour le schéma DD&RS</i>	
FP2	Déchets	En proportion du nombre d'utilisateurs*	
FP3	Mobilité	<i>Velhop</i>	À l'unité (9 'sites' strasbourgeois)
		<i>Citiz</i>	Facturation à l'usage effectif
FP4	Énergie	En proportion du nombre d'utilisateurs	
FP5	Bio/Local	En proportion du nombre d'utilisateurs	
FP6	Tiers lieu	En proportion du nombre de personnels	
FP7	Carbone	À l'unité (EC et C)	
FP8	F/H	Facturation à la prestation effective	
FP9	Ergo	Facturation à la prestation effective	
FP10	Pédalage	En proportion du nombre d'utilisateurs	
FP11	Nichoir	En proportion du nombre d'utilisateurs	
FP12	Écopâturage	Facturation à la prestation effective	

* L'ensemble des utilisateurs est la réunion de l'ensemble des personnels et des étudiant-e-s

Ces modalités de répartition permettent de donner les coûts par établissement sur la base des données suivantes :

Établissements	Nombre d'étudiant-e-s		Nombre de personnels		Nombre d'utilisateurs	
BNU	Non pertinent		156	2,22 %	156	0,20 %
ENGEES	400	0,58 %	100	1,43 %	500	0,65 %
ENSAS	780	1,12 %	140	1,99 %	920	1,20 %
HEAR	745	1,07 %	250	3,56 %	995	1,30 %
INSA	2 005	2,88 %	244	3,48 %	2 249	2,94 %
UHA	11 000	15,83 %	1030	14,67 %	12 030	15,72 %
Unistra	54 579	78,52 %	5100	72,65 %	59 679	77,98 %
Site	69 509	100 %	7 030	100 %	76 529	100 %

Hors UHA (pour FP4 et une partie de FP6)

Établissements	Nombre d'usagers	
BNU	156	0,24 %
ENGEES	500	0,78 %
ENSAS	920	1,43 %
HEAR	995	1,54 %
INSA	2 249	3,49 %
Unistra	59 679	92,52 %
Site	64 509	100 %

Hors UHA et BNU (pour FP2)

Établissements	Nombre d'usagers	
ENGEES	500	0,78 %
ENSAS	920	1,43 %
HEAR	995	1,55 %
INSA	2 249	3,49 %
Unistra	59 679	92,75 %
Site	64 353	100 %

5.3. Montants des contributions globales

Les contributions établissement s'élèvent donc aux valeurs données dans les deux tableaux suivants. Deux tableaux sont nécessaires car, pour plusieurs des projets, il faut distinguer, d'une part, l'année initiale de mise en route, et, d'autre part, les années suivantes. Ce distinguo apparaîtra clairement dans le détail des fiches-projet.

Année n

Projets		BNU	ENGEES	ENSAS	HEAR	INSA	Unistra	UHA	Total
FP2	Déchets	NC*	34,48	63,21	68,51	154,26	4 099,54	NC	4 420
FP3	Vel'Hop	700	700	700	700	700	2 100	NC	5 600
FP4	Énergie	120	390	715	770	1 745	46 260	NC	50 000
FP5	Bio/Local	2,4	7,8	14,3	15,4	34,9	925,2	1 000	2 000
FP6**	Tiers lieu	21,25	70,20	126,82	136,73	309,73	8 210,87	314,40	9 190
FP8***	F/H	497,28	320,32	445,76	797,44	779,52	16 273,60	3 286,08	22 400
FP9***	Ergo	22,2	14,3	19,9	35,6	34,8	726,5	146,7	1 000
FP11	Nichoir	16	52	96	104	235,2	6 239,2	1 257,6	8 000
FP12	Écopâturage	NC	NC	NC	NC	NC	5 680	NC	5 680
Total		1 379,13	1 589,10	2 180,99	2 627,68	3 993,41	90 514,91	6 004,78	108 290

* NC pour Non Concerné

** UHA concerné par l'étude mais pas par l'aménagement des locaux à proximité de Strasbourg

*** Si égale représentativité des sept établissements

Années n+1, n+2

Projets		BNU	ENGEES	ENSAS	HEAR	INSA	Unistra	UHA	Total
FP2	Déchets	NC	7,8	14,3	15,5	34,9	927,5	NC	1 000
FP3	Vel'Hop	700	700	700	700	700	2 100	NC	5 600
FP4	Énergie	120	390	715	770	1 745	46 260	NC	50 000
FP5	Bio/Local	2,4	7,8	14,3	15,4	34,9	925,2	1 000	2 000
FP6*	Tiers lieu	4,8	15,4	28,6	30,8	69,8	1 850,6	NC	2 000
FP8**	F/H	497,28	320,32	445,76	797,44	779,52	16 273,60	3 286,08	22 400
FP9**	Ergo	22,2	14,3	19,9	35,6	34,8	726,4	146,7	1 000
FP12	Écopâturage	NC	NC	NC	NC	NC	3 540	NC	3 540
Total		1 346,68	1 455,62	1 937,86	2 364,74	3 398,92	72 603,31	4 432,78	87 540

* S'il n'y a pas d'aménagement de nouveaux locaux

** Si égale représentativité des sept établissements

5.4. Cas particuliers

Tous les projets ne sont pas présents dans les deux tableaux précédents ; FP1 (Charte d'achats), FP7 (Compensation carbone) et P10 (Pédalage) en sont absents.

- Comme on le verra dans la fiche-projet FP1, le budget requis pour la rédaction collective de la charte fut nul, hormis le temps de travail des responsables des achats produits, services et travaux qui se sont réunis quatre fois. Cela dit, il est clair que l'impact économique lié au suivi effectif de telle ou telle incitation pourra être important si les aspects liés principalement à l'urgence écologique conduisent à des surcoûts en termes financiers.
- S'agissant du projet P10 (conception d'une station de pédalage à fins de recharge de téléphones mobiles), le coût pour l'année initiale fut nul. Comme on le verra dans la fiche-projet, nous proposons de reporter la réalisation du dispositif en lui-même à l'année prochaine.
- Le projet P7 présente trois particularités. Il s'agit de compenser deux tonnes de CO₂, relatifs aux déplacements *contraints* en avion, par enseignant-chercheur des établissements. Il est symbolique en un double sens. Symbolique car, en moyenne, un enseignant-chercheur français actif parcourt plus d'un aller et retour Paris-New York par an (4 000 km correspond à une tonne ; deux tonnes, c'est donc assez peu). Symbolique car cela ferait sans doute du site alsacien le premier regroupement d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche français à adopter cette mesure forte pour environ 2000 enseignants-chercheurs.
 - La première particularité est que cette pratique de compensation est déjà effective à l'ENGEES (qui compense également les déplacements de ses étudiant-e-s en stage à l'étranger)
 - La seconde tient au fait que la MAIF, proactive dans le domaine de la défense de l'environnement est un partenaire potentiel pour contribuer.
 - La troisième particularité est que le schéma directeur, laissant le soin aux établissements de produire le nombre de tonnes à compenser pour lui-même, est en mesure de conduire la compensation en elle-même *via* le recours à des associations locales (il s'agit principalement de plantations de haies bocagères ou d'arbres champêtres). Ce serait là son apport principal en termes opérationnels.

Les douze fiches-projet

Fiche-projet FP1

Charte d'achats

[ODD 8, 12]

Vertus DD&RS de l'action

Adopter une démarche d'achats 'DD&RS compatible' contribue au respect des aspects environnementaux, d'une part, et sociaux, d'autre part, du processus d'achats de biens et de services. S'agissant du premier aspect, les conditions d'exécution des marchés peuvent être les suivantes : livraison/emballage en vrac plutôt qu'en petit conditionnement, récupération et/ou réutilisation des emballages, papier recyclé, livraison en conteneurs réutilisables, solutions informatiques labellisées *Energy Star*, collecte et recyclage des déchets produits, etc. S'agissant du second aspect, il convient de choisir des sociétés employant majoritairement des salariées en contrat à durée indéterminée, des sociétés soucieuses de l'égalité de traitement professionnel entre les femmes et les hommes et favorisant l'insertion professionnelle ou encore des établissements et services d'aide par le travail pour des personnes en situation de handicap.

Description de l'action

L'action consiste à adopter une charte d'achats commune aux sept établissements. Cette charte peut concerner les produits, services et travaux. Certains établissements (peu) en disposent déjà d'une. Des chartes 'modèles' existent dans certaines universités françaises.

Les responsables des achats produits, services et travaux se sont réunis quatre fois pour envisager l'élaboration concrète d'une telle charte. Ils sont en mesure d'en proposer une rédaction stabilisée. Elle n'est pas conçue comme un carcan les obligeant à suivre strictement un ensemble de règles. Il s'agit plutôt de proposer un cadre bien structuré composé d'incitations relatives à l'achat dans les domaines suivants :

- ✓ Restauration, distribution, traiteurs
- ✓ Mobilier
- ✓ Fournitures et services d'impression
- ✓ Produits de nettoyage et d'entretien
- ✓ Déchets (ménagers, dangereux, électriques et électroniques)
- ✓ Déplacements
- ✓ Travaux de réhabilitation et de construction des locaux

Des clauses transversales relatives à l'acheminement/livraison/conditionnement et aux clauses sociales complètent le document.

Budget

À ce stade, le budget requis pour la rédaction collective de la charte est nul.

Cela dit, il est clair que l'impact économique lié au suivi effectif de telle ou telle incitation pourra être important si les aspects liés principalement à l'urgence écologique conduisent à des surcoûts en termes financiers. Les arbitrages entre coût environnementaux et financiers seront alors cruciaux.

Fiche-projet FP2 Déchets / Recyclerie

[ODD 15, 17]

Vertus DD&RS de l'action

Développer une politique globale vertueuse en termes de déchets est nécessaire pour (1) augmenter le rapport entre le temps d'usage (TU) d'un objet et l'énergie dépensée (ED) tout au long de son cycle de vie (de la conception à la destruction) mais également pour (2) diminuer le caractère polluant des déchets. Plus TU/ED est grand, plus l'énergie nécessaire pour l'usage d'un objet par un humain est faible, et par conséquent moins l'impact sur l'environnement est élevé. Quatre grands types d'action contribuent à cet objectif : (i) la minimisation des flux de déchets (combattre l'hyper consommation), (ii) la prolongation de la durée d'usage (promouvoir la réparation et le réemploi), (iii) le recyclage des matériaux constituant l'objet (réutiliser des matières récupérables) et (iv) la valorisation des matériaux non recyclables.

Description des actions

Récupération et revente d'objets des résidentes et résidents universitaires

Les actions envisagées sont relatives aux points (i), (ii) d'une part et (iii) d'autre part. Plus précisément la première concerne (i) et (ii) en ce qu'elle opérationnalise la récupération et la revente d'objets 'abandonnés' par les résidentes et les résidents lorsqu'ils quittent les résidences universitaires en fin d'année ; il s'agit principalement de **petit électroménager**. La seconde porte plutôt sur la réutilisation de matières récupérables (iii) dans le cadre des projets P3 (construction de bornes d'auto-réparation de vélos) et P10 (construction de stations de pédalage) [On se reportera à ces deux fiches projets pour plus de précisions].

Chaque année, l'action se déroule en deux temps :

- ✓ avril – juillet : dépose par les résidentes et les résidents des objets dans un container placé dans la résidence universitaire de la Robertsau / tournées de ramassage des objets par Emmaüs Mundolsheim
- ✓ septembre – octobre : vente à bas coût, aux étudiantes et étudiants du site, de 'kits' d'objets réemployés et/ou réparés

Éléments fonctionnels :

- ✓ Le container, ouvert dans la journée et fermé dans la nuit, dispose de casiers permettant le tri (machine à café – plaques chauffantes – micro-onde – vaisselle – cycles – etc.). Le ramassage des objets déposés, assuré par Emmaüs, est régulier afin d'éviter le trop-plein ; le stockage est assumé par Emmaüs pour la période juillet/septembre. Le container porte les logos d'Emmaüs, du CROUS, du site universitaire et de la ville de Strasbourg.
- ✓ La vente de rentrée est assurée par Emmaüs soit sur son site de Mundolsheim soit lors de l'Agora de l'Unistra.
- ✓ La communication relative au dépôt est prise en charge par le CROUS (directeur de la résidence Robertsau et service communication) ; celle relative à la vente de rentrée l'est par le schéma directeur DD&RS Site.

Pour l'année 2020, c'est la résidence universitaire Roberstau qui est concernée. L'ensemble des résidences du site pourront en bénéficier si l'expérience est concluante par la suite

Partenaires

- ✓ Les partenaires sont Emmaüs Mundolsheim et la ville de Strasbourg

Budget

1. Achat – pose – préparation du container	3631,56 euros
2. Campagne d'affichage	286 euros
3. Tournée de ramassage des objets	500 euros
Total (HT)	4 417,56 euros

*La tournée de ramassage n'est pas soumise à la TVA
Pour les années suivantes, le budget est d'environ 1 000 euros

On trouve le détail en Annexe 5

Fiche-projet FP3 Pour une mobilité vertueuse

[ODD 3, 13]

Vertus DD&RS de l'action

Les déplacements des personnels contribuent à la production de Gaz à effet de serre (GES) pour autant qu'ils ne soient pas des déplacements « doux » (marche, vélo) ou « vertueux » (covoiturage, transport en commun). L'adoption de modes de transports 'propres' (doux, vertueux et/ou les moins carbonés possible) pour les déplacements professionnels (intra-métropole et inter-métropoles) au détriment de l'autosolisme permettra de contribuer à la diminution de cette production de GES. Ce changement de comportement a également un impact en termes (i) d'amélioration de la qualité de vie des personnels *via* une activité physique liée à la marche et à l'usage du vélo mais aussi *via* une réduction des risques d'accidents de la route et (ii) d'amélioration de la qualité de l'air.

Description des actions

Contractualisation avec deux opérateurs de mobilités 'vertueuses'

L'objectif de l'action est de diminuer l'usage de la voiture pour certains déplacements en mettant à disposition des personnels des établissements, d'une part, des vélos électriques *Velhop* (pour Strasbourg) et, d'autre part, des voitures *Citiz* (pour Mulhouse et Strasbourg). Les trajets en question sont des trajets entre les différents sites du site universitaire (intra-métropole et inter-métropoles) à l'exception des trajets domicile-travail.

1. S'agissant des vélos électriques, certains établissements (Unistra et UHA) en ont déjà en possession propre. Afin d'en augmenter le parc et d'en multiplier l'usage, il est proposé la location de vélos électriques *Velhop*. En première intention, il est envisagé de doter les établissements strasbourgeois (hors Unistra) d'un vélo électrique et de trois pour l'Unistra. Ils devront faire l'objet d'un système de réservation propre à chaque établissement et à mettre en place par chacun selon ses propres contraintes de gestion. Ces vélos (modèle 'Moustache Samedi open 28') bénéficient d'entretiens trimestriels réalisés sur site par *Velhop*. Le nombre de vélos mis en location peut évoluer en fonction des besoins.

2. S'agissant de *Citiz*, l'objectif est (i) de ne pas acheter de nouveaux véhicules et de (ii) de se défaire progressivement des véhicules qui deviendront inutilisables du fait de leur vétusté ou du fait de leur niveau de *Crit'air**. L'offre de *Citiz* donne la possibilité aux personnels des établissements d'utiliser des voitures *Citiz* existantes aux stations déjà installées dans les villes (Mulhouse, Strasbourg, Colmar, Haguenau), ou bien d'équiper les voitures actuelles de la flotte des établissements du système technologique *Citiz*. Il est à noter que *Citiz*

- peut installer de nouvelles stations sur les sites (ou à proximité immédiate) des établissements ;
- peut permettre de cumuler sur un même badge l'usage privé et l'usage professionnel pour les détenteurs et les détenteurs de cartes *Citiz* (avec un tarif avantageux également pour les usages privés) ;
- met à disposition ce service dans tout un ensemble de villes françaises (où *Citiz* est implanté), ce qui permet, avec le même badge, de relier la gare de la ville au lieu de rencontre/rendez-vous/colloque que doit rejoindre le personnel.

On note également que le recours à *Citiz* nous dispense de la charge de travail associé à la gestion des véhicules.

Budget

Velhop

9 x 700 = **5 600** euros HT/an, incluant la location, l'entretien et le remplacement si nécessaire (hors gestion des réservations / clés)

Citiz

Dépend de l'utilisation et des km parcourus. Moyenne estimée de 4 800 euros TTC/an pour l'utilisation de voitures *Citiz*, ou 4 000 €TTC/an pour l'équipement d'une voiture de notre propre flotte, y compris le petit entretien, le système de réservation et le carburant. À titre de comparaison, le prix actuel de l'usage d'une voiture en gestion propre est d'environ 2 500 €TTC/an (assurance, carburant, entretien et contrôle technique) auxquels il faut ajouter l'amortissement sur 5 ans. Cela conduit à un coût total d'environ 5 500 €TTC/an.

Économie d'environ 700 à 1500 euros par an par véhicule non remplacé

* dans l'Eurométropole de Strasbourg le calendrier est le suivant

1er janvier 2021 : interdiction des véhicules sans Crit'Air – 1er janvier 2022 : interdiction des véhicules Crit'Air 5 – 1er janvier 2023 : interdiction des véhicules Crit'Air 4 – 1er janvier 2024 : interdiction des véhicules Crit'Air 3 – 1er janvier 2025 : interdiction des véhicules Crit'Air 2
(Assemblée plénière du conseil de l'Eurométropole du vendredi 27 septembre 2019)

Fiche-projet FP4

Outil numérique de comptage inter-établissements des flux énergétiques

[ODD 11]

Vertus DD&RS de l'action

La sobriété énergétique est d'évidence un objectif de toute politique vertueuse en termes de développement durable. Un outil numérique de comptage et d'analyse des flux énergétiques peut permettre d'intégrer un ensemble de processus conduisant à une baisse des dépenses énergétiques. Ces processus concernent la mesure des consommations et le suivi des installations techniques en temps réel et à distance. Cela doit permettre une gestion plus précise de la maintenance et des pannes ainsi que la réalisation de statistiques à fins d'analyses *a posteriori* et d'optimisations associées.

Description de l'action

L'action consiste en une mutualisation plurielle de pratiques relatives à la gestion vertueuse des flux énergétiques. Cette gestion peut s'opérer à trois niveaux : la production, le comptage et l'exploitation des données.

- ✓ La **production** dépend essentiellement des établissements *via* la mise en place de compteurs permettant des relevés pertinents au regard de leur comptage et de leur exploitation. À ce stade, la mutualisation entre tous les établissements relève de l'échange d'informations et de pratiques.
- ✓ S'agissant de l'opération de **comptage**, certains établissements sont d'ores et déjà dotés de tels systèmes (HEAR, INSA et Unistra). La mutualisation envisagée en la matière concerne la BNU, l'ENSAS, le CROUS avec l'Unistra disposant d'une Gestion technique centralisée (GTC) globale.
- ✓ Le dernier niveau est celui qui représente la mutualisation la plus complète : il s'agit de mutualiser l'**exploitation** (analyse-suivi) des données. Ceci passe par la création d'un poste d'« économiste de flux ».

Le deuxième niveau permettra à des établissements de petite taille de se désengager d'opérateurs privés qui ne leur permettent pas d'autonomiser leurs pratiques en termes de suivi des consommations et également de formation des techniciens de l'établissement.

Le troisième niveau est le plus important en termes de 'vertu DD&RS'. En effet, produire et compter dans de bonnes conditions les données issues des usages par l'ensemble des utilisatrices et des utilisateurs des locaux de ces établissements est un premier pas. Il reste néanmoins bien insuffisant si ces deux opérations ne sont pas complétées par une analyse et une interprétation fine de ces données. Les dérèglements, les pannes, les fuites ne pourront être corrigés à fins de sobriété énergétique que s'ils sont suivis et décryptés quotidiennement. C'est en ce sens qu'un 'économiste de flux' traduit la mutualisation la plus complète en termes de comptages des flux énergétiques.

Note : l'UHA, très avancée sur cette question énergétique, pourrait rejoindre ce dispositif si elle en ressent le besoin. Depuis la mise en place de la certification ISO 50 001 en 2012, la sensibilisation faite auprès des personnels et usagers a permis une diminution de la consommation de 12%.

Budget

Contribution financière	Mutualisation SD DD&RS	Établissements
Niveau 1	0 euros	OUI
Niveau 2	Négociation du coût des licences	Prise en charge des licences
Niveau 3	OUI 1 ETP (~ 50 000 euros par an)	0 euros

Fiche-projet FP5 Nourriture biologique et/ou circuit court

[ODD 2, 12, 13]

Vertus DD&RS de l'action

Consommer de la nourriture d'origine biologique et issue de circuits courts présente des avantages différenciés en termes de DD&RS.

- S'agissant du premier de ces deux modes de consommation ('manger bio'), les impacts positifs concernent (i) la santé de l'individu, (ii) l'environnement et (iii) le tissu social :

- (i) le non-recours aux pesticides, ou en tout cas sa diminution drastique, ainsi que la moindre transformation des aliments sont des facteurs mélioratifs pour la santé de la consommatrice et du consommateur
- (ii) la pollution des sols liée à l'usage de pesticides est réduite voire supprimée et l'énergie liée à la production et à la transformation des nutriments est amoindrie
- (iii) la main d'œuvre nécessaire à la production 'bio' est plus importante qu'en production conventionnelle, ce qui favorise l'emploi, et la rétribution de la productrice ou du producteur est plus substantielle

- Quant au second mode ('locavorisme'), les effets bénéfiques touchent (i) à l'environnement et (ii) au tissu social :

- (i) la dépense énergétique due au transport des marchandises est largement diminuée
- (ii) la restriction des intermédiaires entraîne une diminution des coûts et donc des prix des aliments

Il va sans dire que la conjonction des deux modes ('locavorisme bio') conjugue l'ensemble de ces effets bénéfiques sur les deux champs DD (énergie et pollution) et RS (santé et tissu social).

Description de l'action

L'action consiste à organiser une journée de promotion de l'alimentation d'origine biologique et/ou issue de circuits courts à destination de l'ensemble des usagers des établissements. Cette journée serait organisée en deux temps, sur les campus qui le souhaitent :

- au moment du repas de midi, l'installation de camions de restauration et de stands de producteurs
- en deuxième partie de journée, une table ronde réunissant des spécialistes de la question

La contribution du site pourrait également consister en l'offre gratuite

- d'une boisson (type de jus de pomme bio) aux consommatrices et consommateurs de repas auprès des camions de restauration
- d'un fruit aux personnes assistant à la table ronde

Partenaires

- ✓ L'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA)

Budget par site (Strasbourg – Mulhouse)

Déplacements des intervenantes et des intervenants :	~ 500 euros HT
Achats des boissons et fruits offerts :	~ 500 euros HT
Total :	~ 1 000 euros HT par site

Fiche-projet FP6

Espaces 'tiers lieux' pour le télétravail

[ODD 3, 8 et 11, 13]

Vertus DD&RS de l'action

Le recours au télétravail conduit à un ensemble d'améliorations relatives, d'une part, (i) au bien-être au travail et, d'autre part, (ii) aux économies d'énergie :

- (i) l'accroissement de l'autonomie des personnes salariées participe de l'augmentation de leur motivation, de leur responsabilisation et de leur satisfaction au travail. Ce faisant, l'engagement dans leur activité professionnelle est affermi et l'on observe une baisse de l'absentéisme et une confiance accrue entre les personnes salariées et l'encadrement. La fatigue des personnes salariées est également atténuée, d'où un gain de productivité.
- (ii) la diminution des déplacements conduit à des économies financières et en énergie pour l'entreprise (du fait d'une occupation moindre des locaux). On observe également des effets positifs sur la désertification des zones rurales et sur la pollution.

Finalement, ces effets sur le cadre de vie et sur la productivité au travail se conjuguent pour plaider en faveur du développement du télétravail.

Description de l'action

L'avancement du déploiement du télétravail est très différencié selon les établissements du site. L'objet n'est pas ici de s'immiscer dans leurs politiques en la matière mais bien de proposer une ressource destinée indifféremment aux personnels du site en termes d'espaces pour pratiquer ce télétravail.

Des études antérieures montrent que certains personnels ne sont pas prêts à s'engager dans le télétravail car ils ne souhaitent pas, pour des raisons diverses, le pratiquer à domicile. D'où l'idée de mettre à leur disposition des tiers-lieux. Cela dit, une analyse fine des freins propres aux personnels des établissements du site semble judicieuse afin de mener à bien la démarche de mise à disposition de tels tiers lieux. Elle pourrait concerner trois types de personnes

- (a) ceux qui, dans un établissement où le télétravail a été mis en place par les directions, sont effectivement en télétravail
- (b) ceux qui, dans un établissement où le télétravail a été mis en place par les directions, n'ont pas opté ou hésitent alors que leur fonction permettrait cette disposition
- (c) les télétravailleuse-s 'non réglementé-e-s', c'est-à-dire qu'ils-elles le pratiquent au quotidien depuis des décennies, les enseignants-chercheurs

L'action consiste à confier cette étude à une étudiante ou un étudiant de Master de psychologie du travail. L'étude pourrait débuter dès fin mars 2020 ou être réalisée au cours du second semestre de l'année universitaire 2020-2021.

En avance de phase, il est proposé d'équiper des tiers-lieux sur des sites universitaires décentralisés, comme Haguenau, Colmar ou Sélestat, accessibles à tous les télétravailleuse-s des établissements du site, selon des modalités à adapter à chaque lieu.

Partenaires académiques

Eva Louvet (Laboratoire de Psychologie des Cognitions (LPC), Responsable du Master mention Psychologie, spécialité « Psychologie Sociale, du Travail et des Organisations »)

Budget

Travail de fin d'études Master 2 (Stage et Recherche appliquée) :	~ 2000 euros
défraiement stagiaires M2 :	1500 euros
déplacements :	500 euros
Équipement d'un tiers-lieu avec borne wifi, 5 écrans, 5 tables et chaises, un téléphone et un contrôle d'accès par badge :	~ 5 000 euros HT
Location d'un copieur (par an)	~ 2000 euros HT

Fiche-projet FP7

Compensation carbone des voyages des EC et C

[ODD 7 et 13]

Vertus DD&RS de l'action

Les nombreux déplacements en avion des enseignants-chercheurs dans le cadre de leurs pratiques de recherche (colloques, jurys de thèse, réunions de travail, conférences, etc.) occasionnent d'importantes productions de gaz à effet de serre. Parallèlement à une réflexion sur des solutions alternatives à ces déplacements, la mise en œuvre d'une compensation carbone (ou, plus précisément, d'une 'contribution énergie climat') de ces voyages est un outil parmi d'autres pour tendre vers la neutralité carbone dans le cadre global de l'atténuation du réchauffement climatique.

Description de l'action

L'objectif de cette action se situe à mi-chemin entre l'absence totale d'incitation à réduire les déplacements en avion pour les enseignants-chercheurs (EC) et chercheurs (C) et leur restriction drastique voire leur interdiction comme le prônent certains. Ces deux extrêmes nous paraissent outranciers en ce sens où, d'un côté, les rencontres en co-présence seront toujours indispensables et, de l'autre, les EC et C ne peuvent s'exonérer de leur responsabilité en termes de réchauffement climatique.

La diminution du recours au transport aérien peut se réaliser de deux façons :

- (i) Diminuer les occasions de se déplacer, en mutualisant les événements pour les organisatrices et organisateurs, en regroupant les motifs de déplacement pour les enseignants-chercheurs, en développant le recours aux technologies numériques de communication (audio- et visio-conférences)
- (ii) Limiter le coût carbone en optant massivement pour le transport ferroviaire pour les déplacements intra-continentaux sans en être empêchés par les services financiers

Au-delà de l'incitation à ces efforts nécessaires, l'action présente consiste à mettre en place une compensation carbone pour les déplacements en quelque sorte 'contraints' (il n'est évidemment pas question de 'dédouaner' la voyageuse ou le voyageur).

Plus précisément, la proposition se décline en deux volets : calculer le nombre de tonnes et évoquer des modalités de compensation.

- ✓ Une 'bonne' mesure pourrait consister à compenser 2 tonnes de CO₂ par EC-C du site et par an (ce qui correspond *grosso modo* à un aller et retour Strasbourg-New York)
- ✓ Les modalités de compensation sont multiples :
 - plantation de haies dans l'emprise spatiale des établissements du site (favorisant par ailleurs la biodiversité en lien avec les projets P11 (nichoirs) et P12 (écopâturage))
 - plantations d'arbres en zone urbaine (dans les villes de Mulhouse, Colmar, Strasbourg, Haguenau) à des fins de lutte contre les températures élevées lors des canicules
 - participation à d'autres initiatives du schéma directeur menant à la réduction de l'usage de l'énergie fossile (espace 'tiers-lieux' pour le projet P6, par exemple)

Partenaires non académiques

Haies vives d'Alsace, membre de l'Association française des arbres champêtres (AFAC) ; MAIF (contact en cours)

Budget

Compensation carbone (44,26 euros la tonne en France en 2019 – 1 960 enseignants-chercheurs)

1960 x 2 t x 44,26 euros = **173 500 euros** (au plus*)

* En réalité les valeurs demandées par les 'compensateurs' sont inférieures à 44,26 euros (valeur nationale)

Fiche-projet FP8
Dispositifs de renforcement de l'égalité
entre les femmes et les hommes dans les établissements

[ODD 5, 8]

Vertus DD&RS de l'action

Un travail collectif sur l'égalité entre les sexes, sur tout type de discriminations, sur les stéréotypes, sur les freins dans le déroulement de carrière, etc. doit déboucher sur des améliorations des conditions de vie, de travail ou d'études de l'ensemble des personnels et usagers des établissements. Plus largement, il peut constituer un précieux apport pour les politiques de mixité des établissements. Ce travail s'appuiera sur le groupe déjà constitué des chargé-e-s de mission Égalité de la région afin de poursuivre et de renforcer des échanges de pratiques et favoriser des actions inter-établissements relatives (1) à l'analyse approfondie des inégalités existantes dans nos établissements ou (2) à des conduites de changement individuel pour lever des freins contextuels dans le déroulement de carrière. Ce travail s'appuiera aussi sur les initiatives déjà conduites dans le cadre concomitant de la commission DD&RS du SDVE-A.

Description des deux actions

Action 1 : Aide à l'élaboration d'un « Rapport de situation comparée » adapté aux établissements du site

Le **Rapport de situation comparée** (RSC) est un document qui permet d'identifier les inégalités et de définir les actions à mener pour aller vers l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein d'un établissement. Ce document synthétise des données propres aux personnels en matière d'embauche, de formation, de promotion, de qualification, de conditions de travail, de rémunération effective et d'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale. Il peut également comporter des données propres aux étudiants et étudiantes. Ce rapport constitue un outil pertinent pour aider au choix, à la conception et la mise en œuvre d'une politique à mener par l'établissement sur la question globale de l'égalité entre les femmes et les hommes. Son élaboration, appuyée en partie sur les données présentes dans le bilan social, est délicate et lourde.

L'action consisterait en la contractualisation avec un cabinet spécialisé. Celui-ci accompagnerait conjointement les établissements du site pour les aider à établir la trame de leur RSC adapté à chaque établissement du site, et, dans un second temps, à analyser les données sexuées... bref à élaborer leur RSC pour ensuite conduire de façon informée une politique de réduction des inégalités liées au sexe.

Action 2 : Accompagnement par un cabinet conseil de personnes peu confiantes en leur potentiel d'évolution de carrière.

Imaginé pour tout type de personnels, femmes ou hommes, quels que soient leurs positions dans l'établissement, leur âge ou encore la période de leur vie, le **programme Springboard**[®] a pour objectif de (re)donner confiance à des personnels quant à leur possibilité d'évolution au sein de leur établissement et de leur donner des outils à cet égard. (Re)gagnant confiance en leurs aptitudes cognitives, relationnelles et/ou professionnelles, des derniers peuvent se projeter dans des changements de niveaux de responsabilité ou dans des reconversions au sein de l'établissement ou non.

Pour les établissements, ce programme est un levier de développement de potentiels, facile à mettre en œuvre. Il s'intègre parfaitement dans tout type d'organisations : services publics, associations, réseaux de femmes, grands groupes, petite et moyenne entreprise. Il peut constituer un élément-clé des programmes liés aux politiques de mixité de l'établissement. En cela, il contribue à une meilleure distribution genrée des fonctions.

Budget

Action 1

2 jours de formation pour un ensemble de personnes issues (service RH ou autre) des établissements du site

(2 x 1 500) formation + 300 (hébergement-déplacement-restauration) **3 300 euros**

Action 2

Une session de quatre journées sur quatre mois pour un ensemble de 20 personnes

2 500 (préparation) + 20 x 800 (4 journées) + 600 (déplacement-restauration) **19 100 euros**

Fiche-projet FP9
Séances itinérantes de 'diagnostic ergothérapique'
dans les services des établissements

[ODD 3, 8]

Vertu DD&RS de l'action

L'ergothérapie a pour objectif d'adapter les outils et l'environnement à l'humain en situation de travail. L'ergothérapeute analyse et prend en compte les performances motrices, sensorielles, cognitives de l'agent et met en œuvre des interventions de prévention et des soins si nécessaire. Ce faisant, il contribue à la santé des agents *via* le repérage des situations handicapantes et des troubles fonctionnels, à la mise en exergue des risques musculo-squelettiques et, par suite, à la prévention des maladies professionnelles. Les séances d'ergothérapie favorisent une bonne qualité de vie au travail améliorent la motivation et l'engagement professionnel, et limitent l'absentéisme.

Description de l'action

Dans le cadre d'une démarche de prévention, l'action consiste à proposer aux établissements, ou services, qui le souhaitent, de faire réaliser un 'diagnostic ergothérapique' des situations de travail. Cela peut concerner le travail de personnes dont les postes sont des bureaux dotés de dispositifs numériques tels les ordinateurs, ou des postes plus divers (laborantins, techniciens, documentalistes, etc.). Ce diagnostic s'appuie sur un recueil d'informations *via* des entretiens relatifs aux capacités fonctionnelles (aspects cardio-vasculaires, sensoriels, moteurs, affectifs, cognitifs, sociaux, etc.), aux environnements physique, culturel et virtuel ainsi qu'aux activités au travail. Il est complété par une sensibilisation de l'agent à la prévention des risques et aux problématiques de santé liées à l'activité, à la non-activité ou au déséquilibre entre les activités.

L'action repose sur la collaboration avec l'Institut interrégional de formation des métiers de la rééducation (IIFMR), situé à Mulhouse qui forme des élèves étant à même de conduire l'ensemble de ces actions à bien.

Pratiquement, cinq groupes de quatre élèves peuvent intervenir dans cinq 'lieux', sous réserve du volontariat des agents. Ces 'lieux' peuvent être des établissements ou des services d'établissement. Cette démarche

- se déroule sur une journée et peut donc concerner environ 5 x 4 x 5 = 100 agents (un élève pour un agent)
- nécessite l'engagement d'un référent du lieu concerné
- s'inscrit dans le cadre de différentes unités d'enseignement à définir dans le projet pédagogique de l'IIFMR.

Le format envisagé vise l'obtention d'un diagnostic et la formulation de recommandations. Il ne permet pas de proposer une intervention d'ergothérapie à proprement parler.

Partenaire

Maud Eckenswiller – IIFMR (Institut interrégional de formation des métiers de la rééducation), GHRMSA (Groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace)

Budget

Frais de déplacement et de restauration des élèves :

~ 1 000 euros HT

Fiche-projet FP10

Stations de pédalage à fins de recharge de téléphones mobiles

[ODD 3 et 13]

Vertus DD&RS de l'action

Une station de pédalage permet de recharger téléphones, ordinateurs portables et lecteurs en tout genre *via* la transformation de l'énergie cinétique fournie par l'humain en énergie cinétique stockée dans les batteries. Ceci présente un double avantage : (i) ne pas utiliser l'énergie du secteur et (ii) pratiquer une activité physique. Ainsi la mise en place d'un tel dispositif contribue-t-elle à une moindre consommation d'énergie mais également au mieux-être des individus. À côté de ces questions de santé (lutte contre la sédentarité, l'obésité, les maladies cardio-vasculaires, etc.), on note également un effet pédagogique à travers la prise de conscience des efforts nécessaires à la création d'énergie et de l'importance de la préserver.

Description de l'action

L'action consiste à fabriquer de telles stations de pédalage. Cette fabrication nécessite deux phases, la conception et la réalisation.

- ✓ La phase de **conception** pourrait être conduite par une équipe projet d'élèves de l'INSA, impliquant ainsi les futures citoyennes et futurs citoyens formés dans un des établissements du site dans cette action vertueuse.
- ✓ On envisage de mobiliser *Emmaüs Mundolsheim* pour que cette **réalisation** touche à la fois au versant RS, *via* le recours à des personnes en réinsertion, et au versant DD, *via* l'utilisation de matériaux recyclés (voire, par exemple, des cycles récupérés dans la cadre de l'action FP2).

Budget

La phase de conception n'ayant pas abouti à ce jour, nous ne pouvons pas budgétiser le projet pour les années à venir car nous ne pouvons demander à Emmaüs de faire un devis permettant d'avoir le coût par station.

Nous proposons donc de reporter cette action à l'année prochaine.

Fiche-projet FP11
Installation de dispositifs favorisant la biodiversité
(Nichoirs à oiseaux et chauves-souris - Hôtels à insectes)

[ODD 15, 17]

Vertu DD&RS de l'action

L'installation de dispositifs tels des nichoirs à oiseaux ou à chauves-souris et des hôtels à insectes participe de la conservation de la biodiversité. En effet, ces deux types de dispositifs fournissent des abris à des auxiliaires de jardin, les oiseaux, les chauves-souris et les insectes pollinisateurs, d'une part, et à des prédateurs des insectes ravageurs d'autre part. Il s'agit là d'une protection biologique intégrée, avec des insectes non introduits artificiellement mais seulement incités à s'installer et rester. À cela s'ajoute un intérêt pédagogique en ce sens où leur présence contribue à la sensibilisation de tous à l'importance de la faune sauvage.

Description de l'action

Si l'installation de tels dispositifs est l'objectif final de l'action, elle ne peut être pertinente que si le sol et le couvert végétal concernés par cette action (les terrains de l'emprise des établissements du site) sont susceptibles de permettre aux espèces visées de s'établir durablement (et notamment de se nourrir) dans les espaces concernés. C'est la raison pour laquelle une action de **diagnostic préalable** s'impose.

Ce diagnostic portera sur le sol (qualité estimée par la composition de la faune du sol) et sur le couvert végétal d'une partie des sites (on pense au campus Illberg à Mulhouse, au biopôle à Colmar, aux campus Illkirch, Cronenbourg et Esplanade de l'Eurométropole, aux abords des résidences universitaires des villes du site) ; il portera également sur les bâtiments de tous les sites pour ce qui concerne les abris (existants ou potentiels) à chauves-souris.

Ce diagnostic pourra être réalisé dans le cours de l'année 2019-2020 et être livré en fin d'été 2020 (pour des raisons évidentes de saisonnalité). Il permettra de fournir des informations utiles à l'aménagement du couvert végétal des autres sites (en 2020-2021).

Il servira de support aux préconisations en termes **d'installation effective** de nichoirs à oiseaux et à chauves-souris et également aux recommandations relatives aux habitats sur les immeubles pour ces dernières. Cette installation pourra avoir lieu lors de l'année 2020-2021.

Il est prévu de faire construire les dispositifs (nichoirs et hôtels à insectes) par l'ESAT de Duttlenheim.

Partenaires académiques

Sylvie Masseur-Challet, Florian Kletty (Institut de Physique Hubert Curien (IPHC)) et Isabelle Combroux (Laboratoire Image, Ville, Environnement (LIVE))

Partenaires non académiques

Sophie Ledermann et Jean-Philippe Waltisperger (ESAT de Duttlenheim)

Budget

1. Diagnostic sol-couvert végétal :	~ 5000 euros	
	défraiement stagiaires M2 :	3500 euros
	matériel :	700 euros
	déplacements :	800 euros
2. Diagnostic sur bâtis pour chauves-souris :	~ 3000 euros	

Fiche-projet FP12

Éco-pâturage des espaces verts

[ODD 13, 15]

Vertus DD&RS de l'action

L'éco-pâturage présente de multiples avantages en termes de développement durable. Tout d'abord, il permet la fertilisation naturelle du sol *via* les déjections des moutons ainsi qu'une conservation voire un développement de la biodiversité floristique et faunistique en milieu urbain. Il diminue l'empreinte écologique du fait de la baisse des émissions de gaz à effet de serre *via* la non-utilisation d'hydrocarbures et l'absence de gestion de déchets verts. De plus, il est moins coûteux que l'usage des moyens techniques de fauche (tondeuse ou autres), il supprime les nuisances sonores et favorise le lien social.

Description de l'action

Mise en œuvre d'un écopâturage sur une parcelle du campus d'Illkirch-Graffenstaden

Il s'agit de mettre en œuvre une autre façon de tondre l'herbe d'une parcelle du campus d'Illkirch-Graffenstaden. Cette parcelle, mesurant 1,7 hectares, est actuellement fauchée par des moyens mécaniques, consommateurs d'énergie fossile, producteurs de nuisances sonores et ne favorisant pas la plantation d'arbres. Ce mode de gestion de la végétation des espaces verts ayant pour objectifs de maximiser l'impact positif sur la biodiversité (floristique et faunistique) et de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement, l'écopâturage permet d'éviter ces trois pratiques non vertueuses en termes de développement durable.

Le prestataire, *La Bêle équipe, Écopâturage d'Alsace* (SCOP ARL établie à Schiltigheim), assure la globalité de l'entretien et du suivi de l'écopâturage sur une année. Il utilise des moutons issus de races rustiques (*Heidschnuke, Engadine ou Bizet*) c'est-à-dire des espèces pas exclusivement sélectionnées pour leur 'rendement' d'élevage (en viande ou en lait), et adaptées au pâturage et la vie en plein air toute l'année. *La Bêle équipe* propose un service professionnel qui inclut le suivi vétérinaire, les assurances liées à l'activité, les déclarations administratives, l'autorisation de transport, une ligne téléphonique d'astreinte en cas de problèmes, l'appoint alimentaire, déchargeant ainsi le site au maximum.

Éléments fonctionnels :

Les éléments suivants sont nécessaires et sont pérennes tout au long des années

- ✓ Une clôture fixe autour de la parcelle
- ✓ Un abri et une cuve-abreuvoir
- ✓ des panneaux pédagogiques en bord de terrain

La configuration intérieure de l'enclos sera modifiée régulièrement par *La Bêle équipe* à l'aide de clôtures mobiles. Pratiquer des rotations régulières du troupeau permet en effet d'augmenter l'impact positif du pâturage sur la biodiversité et laisse à la végétation le temps de se régénérer.

Partenaire

- ✓ *La Bêle équipe, Écopâturage d'Alsace.* (SCOP ARL Schiltigheim)

Budget

4. Achat d'équipements initiaux (abri – cuve-abreuvoir – panneau)	1 690 euros HT
5. Entretien annuel et suivi mise à disposition de moutons, suivi vétérinaire, déclaration administrative, astreinte et gestion des urgences, réunion d'information	3 540 euros HT
6. Support pédagogique (panneaux explicatifs)	450 euros HT
Total (HT)	5 680 euros HT

Remarques

Pour les années suivantes le coût est de 3 540 euros HT.

Une clôture fixe périphérique est nécessaire ; elle peut être réalisée par les services du site ou installée par l'entreprise au coût de 5 000 euros HT.

Annexes

1.	Les 17 ODD de l'Agenda 2030 de l'ONU	25
2.	Composition du comité de pilotage du schéma DD&RS Site	27
3.	Feuille de route pour la France de l'Agenda 20	28
4.	20 engagements de l'État pour des services publics coresponsables	30
5.	Détail du coût de la PF2	31
6.	Détail du coût de la PF6	32
7.	Détail du coût de la PF12	33
8.	Liste des sigles et acronymes utilisés dans le document	34

Annexe 1

Les 17 ODD de l'Agenda 2030 de l'ONU



1 ERADICATION DE LA PAUVRETE
Éliminer l'extrême pauvreté et la faim



2 LUTTE CONTRE LA FAIM
Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



3 ACCÈS À LA SANTÉ
Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien être de tous à tout âge



4 ACCÈS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ
Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



6 ACCÈS À L'EAU SALUBRE ET À L'ASSAINISSEMENT
Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



7 RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES
Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



8 ACCÈS À DES EMPLOIS DÉCENTS
Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



9 INNOVATION ET INFRASTRUCTURES
Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



10 RÉDUCTION DES INÉGALITÉS
Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



12 UNE CONSOMMATION ET UNE PRODUCTION DURABLES
Établir des modes de consommation et de production durables



13 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



14 PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE AQUATIQUES
Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



15 PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE TERRESTRES
Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



16 JUSTICE ET PAIX
Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous



17 PARTENARIATS POUR DES OBJECTIFS MONDIAUX
Partenariats pour la réalisation des objectifs

Annexe 2

Composition du comité de pilotage du schéma DD&RS Site

BNU : Bruno Sauvaget

CROUS : Lina Rustom

ENGEES : Christian Brassac (pilote)

ENSAS : Lise Lançon

HEAR : Pascal Humbert

INSA : Emmanuel Alby

UHA : Christine Rochette – Pauline Hasseveldt, remplacée par Marianne Alliot

Unistra : Isabelle Kraus – Laurent Schmitt – Yves Larmet (secondé par Alexia Martin)

Annexe 3

Feuille de route pour la France de l'Agenda 2030



Agissons pour un monde plus durable et solidaire

Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030

Les acteurs français s'engagent pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable



Une feuille de route portée par l'ensemble des acteurs de la société française

L'Agenda 2030 est l'affaire de tous et cette feuille de route, élaborée de façon concertée, implique la mobilisation de chacun des acteurs français.

Au cours de l'année 2018-2019, une communauté d'environ 300 acteurs, publics et privés d'horizons divers, s'est engagée dans l'élaboration collective de cette feuille de route nationale. Parlementaires, ministères, entreprises, associations, collectivités territoriales, syndicats et chercheurs se sont réunis dans le cadre de groupes de travail dédiés et d'ateliers en intelligence collective. Ces travaux se sont déroulés sous la conduite d'un comité de pilotage associant État et société civile, présidé au niveau des ministres (ministères de la Transition écologique et solidaire & de l'Europe et des Affaires étrangères). Ils ont ainsi défini les enjeux de la France au regard des Objectifs de développement durable et leurs modalités de mise en œuvre.

La feuille de route n'est donc pas uniquement celle de l'État mais bien celle de tous les acteurs de la société française.

La France mobilisée depuis l'adoption de l'Agenda 2030

Dès l'adoption de l'Agenda 2030, la France s'est engagée de manière proactive, à l'échelle nationale comme internationale. La France s'est mobilisée pour diffuser et faire connaître largement l'Agenda 2030 sur le territoire, tout en structurant l'organisation de l'État et son engagement sous l'égide du Premier ministre.

De multiples acteurs ont mené des actions de sensibilisation et de passage à l'action pour l'atteinte des Objectifs de développement durable : évènements et conférences, guides et méthodologies, outils pédagogiques et formations, festivals et expositions, production de connaissance, groupes de réflexion et études, jeux ou encore réseaux sociaux... la communauté des ODD est active sur tous les fronts !

Toutes ces initiatives françaises sont valorisées :

- dans le cadre des forums politiques de haut niveau organisés chaque année à l'ONU :

> [Retrouvez les points d'étape sur le site](#)

- à travers la lettre d'information ODDyssée :

> [Abonnez-vous !](#)

Pour en savoir plus :

@ Site Internet : www.agenda-2030.fr

Réseaux sociaux : [@Agenda2030FR](https://twitter.com/Agenda2030FR)



L'Agenda 2030 : un programme ambitieux et porteur d'espoir

En septembre 2015, les 193 États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) se sont engagés à mettre en œuvre de concert 17 objectifs universels de l'Agenda 2030 : un plan d'action « pour la planète, les populations, la prospérité, la paix et les partenariats ». Ces Objectifs de développement durable (ODD) offrent un projet profondément humaniste et ambitieux qui porte un message d'espoir face aux peurs et aux incertitudes.

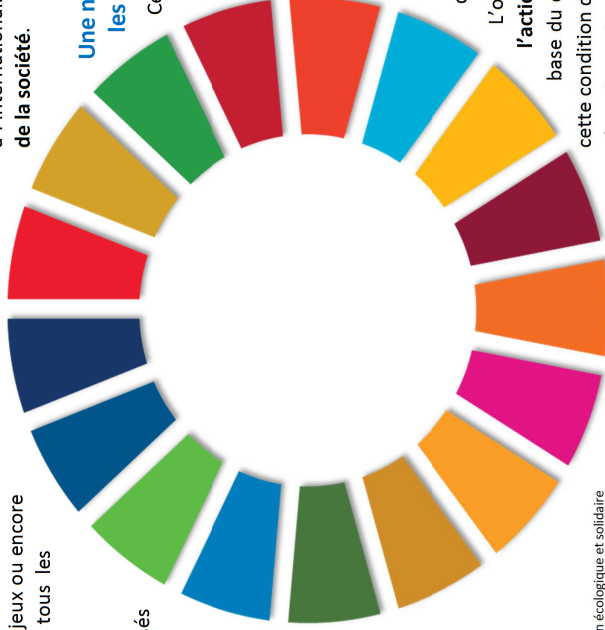
La France a pris toute la mesure de cet agenda pour bâtir une feuille de route cohérente, dessinant les grandes transformations à mener, à la fois sur le territoire national, en Europe et à l'international. Préparer l'avenir, c'est accélérer la transition écologique de l'économie et de la société.

Une nouvelle feuille de route pour accélérer les transformations de la France

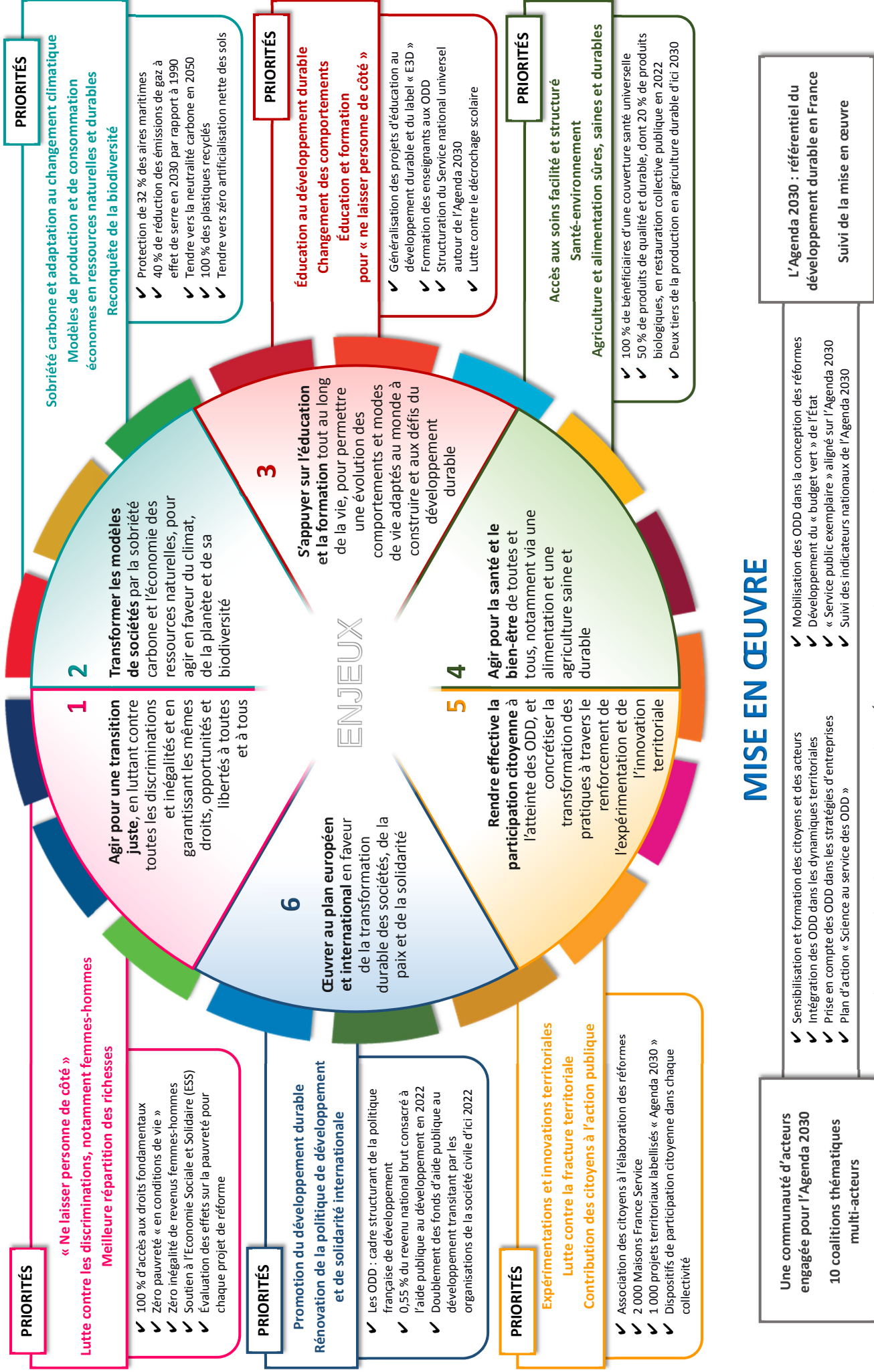
Cette feuille de route, que la France vient d'adopter, répond simultanément à la multiplicité des enjeux de l'Agenda 2030, afin de faire évoluer notre société vers un modèle à la fois plus prospère, plus inclusif et plus respectueux de notre environnement. Elle propose d'accélérer les trajectoires de progrès, à partir des mesures d'ores et déjà mises en œuvre et des enjeux nationaux, afin que la France soit au rendez-vous des ODD en 2030.

La feuille de route fixe le cap pour une France entreprenante, solidaire et écologique, qui ne laisse personne de côté et qui ne vit pas au crédit de ses enfants, ni de leur environnement. La quête de justice sociale, l'ambition écologique et le développement de la France sont au cœur des six enjeux et des engagements structurants de cette feuille de route, portée par l'ensemble des acteurs.

L'objectif de la démarche française est de lancer une dynamique de passage à l'action pour l'atteinte des ODD. L'Agenda 2030 est maintenant le référentiel de base du développement durable en France et engage l'ensemble des acteurs. C'est à cette condition que nous construirons, dans les faits, un modèle de société plus durable et qui réponde aux besoins de toutes et de tous, quelles que soient leurs capacités.



ENJEUX & PRIORITÉS



Annexe 4

20 engagements de l'État pour des services publics coresponsables

Paris, le 25 février 2020

à

*Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les secrétaires d'État,
Mesdames et Messieurs les préfets de région*

Objet : Engagements de l'État pour des services publics écoresponsables

PJ : Liste des 20 engagements

Les efforts d'adaptation demandés à tous les Français en vue d'assurer la transition écologique et solidaire doivent s'appliquer au premier chef aux services publics. En étant responsables dans leur fonctionnement courant et dans la réalisation même de leurs missions, les services publics incitent la société civile à s'inscrire dans une démarche volontaire de transition écologique et solidaire.

Cette démarche dite de l'État ou de l'administration exemplaire n'est pas nouvelle. Elle a connu de belles réussites depuis son origine en 2008 mais s'est essouffée depuis quelques années. Elle nécessite une mise à jour afin de gagner en efficacité, et de compléter la démarche, jusqu'à présent exclusivement descendante, par une approche participative de facilitation et de valorisation des projets locaux. Elle doit aussi s'inscrire dans le mouvement de réforme de l'État.

Ce nouveau dispositif voit son périmètre s'élargir. Il repose sur un socle d'actions obligatoires ainsi que sur un dispositif de mobilisation des agents pour qu'ils soient force de proposition pour la mise en œuvre d'autres actions à l'échelle de leur entité.

Tel est l'objet de la présente circulaire.

1. Un périmètre élargi

Le nouveau dispositif connaît un élargissement de son périmètre : tous les services de l'État, ses établissements publics ainsi que ses opérateurs sont désormais concernés.

Les établissements publics et opérateurs de moins de 250 agents pouvaient jusqu'à présent s'engager dans une telle démarche de manière facultative. Cette démarche est désormais obligatoire pour l'ensemble des établissements publics et opérateurs de l'État et le dispositif « services publics écoresponsables » doit être intégré dans les contrats d'objectifs et de performance (COP) des établissements publics et opérateurs de l'État.

Les collectivités territoriales, leurs groupements ainsi que les hôpitaux peuvent se joindre à ce nouveau dispositif sur la base du volontariat.

2. Un socle d'actions obligatoires

Le dispositif s'appuie sur un socle de vingt mesures obligatoires. Ces mesures portent sur la mobilité des agents, des achats plus responsables, la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics, la suppression des produits phytopharmaceutiques, le recours à l'économie circulaire et la maîtrise de l'empreinte carbone du numérique.

3. La mobilisation des agents et la mise en œuvre d'actions additionnelles

Tous les agents volontaires seront invités à se mobiliser pour appuyer la mise en œuvre de ces mesures et identifier d'autres actions à mettre en œuvre à l'échelle locale, en fonction de leur situation, de leur métier et de leur dynamique locale. L'encadrement sera invité à faciliter la participation des agents volontaires à des groupes de travail pour l'identification et la mise en œuvre de « projets de service ».

Le commissariat général au développement durable (CGDD) animera cette communauté d'ambassadeurs du développement durable dans les services de l'État, en liaison avec les secrétariats généraux des ministères, la direction des achats de l'État et la direction de l'immobilier de l'État, chacun dans son domaine de compétence. Une plate-forme numérique collaborative mettra à disposition des guides techniques et juridiques, permettra la création de groupes de travail ainsi que la démultiplication d'échanges d'informations, d'échange de bonnes pratiques et l'animation d'une communauté active, en capitalisant sur l'outil existant, la plateforme « Rapidd » (Réseau des administrations publiques intégrant le développement durable).

Le CGDD organisera également la remise d'un prix annuel aux meilleurs projets, en privilégiant l'innovation, notamment organisationnelle, le caractère reproductible, et la dimension « métier », qui permettra notamment de documenter les projets et de faciliter leur généralisation.

Enfin, il assistera les ministères volontaires dans la définition d'une stratégie de services publics écoresponsables qui leur soit propre.

4. Pilotage et suivi des engagements

Chaque ministère continuera à fournir un bilan annuel, sous forme libre, comportant les résultats relatifs à la mise en œuvre des mesures obligatoires. Le rapport visera notamment à valoriser les actions nouvelles qui auront été effectivement mises en œuvre au cours de l'année écoulée et à quantifier leurs premiers effets. Ce nouveau format entrera en vigueur à partir de 2020, et remplacera l'actuel dispositif de suivi des mesures de « l'administration exemplaire ». Il fera l'objet d'une transmission au commissaire général au développement durable avant le 31 mai de chaque année. Exceptionnellement, la transmission des données interviendra avant le 31 octobre pour l'année 2020.

Un comité de suivi du dispositif services publics écoresponsables se réunira au moins une fois par an sous la présidence du secrétaire général du Gouvernement pour dresser le bilan de la mise en œuvre du dispositif qui me sera remis. Il est composé :

- du commissaire général au développement durable, délégué interministériel au développement durable ;
- du délégué interministériel à la transformation publique ;
- du directeur des achats de l'État ;
- du directeur de l'immobilier de l'État ;
- des secrétaires généraux des ministères ;
- du directeur des services administratifs et financiers des services du Premier ministre ;
- de préfets de région.

Les travaux du comité de suivi seront préparés par un groupe de travail des correspondants « services publics écoresponsables » de chaque ministère ou service interministériel régional, qui assurent au quotidien le suivi des dispositions

*
* *

Le dispositif interministériel « services publics écoresponsables » doit évoluer pour encourager de nouvelles initiatives et pratiques, car je suis convaincu que les services et leurs agents sauront innover pour trouver des solutions adaptées à leur territoire, leur métier et à leurs évolutions.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour la mise en œuvre de cette politique et pour que nous poursuivions ensemble résolument l'engagement de notre pays en faveur de la transition écologique.



Édouard PHILIPPE



Annexe : liste des 20 engagements du socle obligatoire

L'Etat s'engage en faveur de la mobilité durable de ses agents

Mesure 1 : l'État met en place en juillet 2020 un forfait mobilité durable de 200 euros pour les agents de la fonction publique d'État qui se rendent au travail à vélo ou en covoiturage.

Pilotes : DGAFP/SG/préfectures

Mesure 2 : l'État établit au cours de l'année 2020 des partenariats avec les acteurs du covoiturage pour accompagner et encourager l'ensemble de ses agents à covoiturer lors de leurs trajets quotidiens domicile-travail. Une solution, ouverte aux autres employeurs (publics comme privés), est en cours de préfiguration dans les régions Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes.

Pilotes : CGDD/SG/préfectures

Mesure 3 : l'État déploie au cours de l'année 2020 un logiciel de gestion de covoiturage pour les déplacements professionnels commun à l'ensemble des administrations (services déconcentrés et établissements publics).

Pilotes : DAE/SG/préfectures

Mesure 4 : l'État accélère l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans ses sites : au moins 500 bornes supplémentaires d'ici à fin 2021.

Pilotes : DIE/DAE/SG/préfectures

Mesure 5 : à compter de juillet 2020, l'État s'engage à ce que tous les nouveaux véhicules des ministres, des secrétaires d'État et des préfets soient électriques ou hybrides rechargeables (sauf véhicules blindés). Par ailleurs, au moins 50 % des véhicules de service et de fonction acquis par les services de l'État et de ses établissements publics devront être des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Les résultats de cette mesure sont rendus publics annuellement.

Pilote : DAE

Mesure 6 : l'État s'engage à installer, pour ses agents, des places de stationnement sécurisées pour vélos dans tous ses parkings et à proposer des places de stationnement pour vélos dans les sites accueillant du public.

Pilotes : DGITM en lien avec SG et préfectures

Mesure 7 : à compter de janvier 2021, chaque ministère finance des projets de lutte contre l'émission de gaz à effet de serre à hauteur de ce que représentent les émissions de CO₂ générées par les déplacements aériens de ses agents¹. La voie aérienne est autorisée lorsque le temps de trajet par la voie ferroviaire est supérieur à 4 heures. Dans les cas spécifiques où le trajet s'effectue dans une même journée, la voie aérienne est autorisée lorsque le temps total de trajet (aller-retour) par la voie ferroviaire est supérieur à six heures.

Pilotes : SG

Mesure 8 : afin de réduire les déplacements, l'État met à disposition de l'ensemble de ses agents une solution de visio-conférence au cours de l'année 2020.

Pilote : DINSIC/SG

¹ Il est entendu que le périmètre de cette compensation exclut les opérations du ministère des armées, des douanes, les vols d'entraînement, et les vols pour les reconduites à la frontière et sera adapté aux impératifs de mobilité des agents du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 : à compter de juillet 2020, l'État s'engage à ne plus acheter de plastique à usage unique en vue d'une utilisation sur les lieux de travail et dans les événements qu'il organise.

Pilote : DAE/SG

Mesure 10 : dès janvier 2021, lors du renouvellement de ses marchés, l'État intègre dans ses appels d'offres des dispositions sur la prise en compte du risque de déforestation (notamment sur les produits mentionnés dans la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée). Afin d'accélérer cette transition, l'État rédigera des clauses-types pour accompagner les acheteurs publics et sécuriser leurs procédures de passation de marchés.

Pilote : DAE/CGDD

Mesure 11 : à partir de mars 2020, l'État s'engage à utiliser systématiquement le papier bureautique recyclé dès lors qu'il est disponible. À défaut, il ne peut utiliser que du papier intégralement issu de forêts gérées durablement.

Pilote : DAE

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 : lors du renouvellement des marchés et à compter de juillet 2020, l'État et ses établissements publics mettent en œuvre, en avance par rapport à l'échéance fixée par la loi, les objectifs d'approvisionnement en produits de qualité et durables (au moins 50 % dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique) dans leurs services de restauration collective et dans leurs prestations de frais de bouche. Ils affichent et suivent au moins une fois par an la part de ces produits dans les repas servis dans leurs restaurants collectifs. Ils favorisent la qualité et la diversité des apports protéiniques.

Pilote : DAE-MAA

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 : l'État déploie au cours de l'année 2020 un outil de suivi de consommation des fluides afin d'obtenir une cartographie énergétique fiable de son parc immobilier et d'optimiser sa facture énergétique, et à publier en *open data* la liste et/ou la carte des bâtiments propriété de l'État, en précisant sa surface et le type d'énergie pour son chauffage.

Pilote : DIE

Mesure 14 : l'État s'engage à interdire dès mars 2020, pour ses bâtiments, l'achat de nouvelles chaudières au fioul ou la réalisation de travaux lourds de réparation sur ces chaudières, et à supprimer intégralement les chaudières au fioul dans son parc immobilier d'ici 2029 hors ministères de l'intérieur et des armées qui disposeront d'un délai supplémentaire² compte tenu de la spécificité de leur parc immobilier³.

Pilote : DIE

² 2 ans pour le ministère des armées et à définir pour le ministère de l'intérieur suite au recensement en cours

³ Hors installation de secours à usage opérationnel

Mesure 15 : dans le cadre du Grand plan d'investissement, et sur 39 cités administratives emblématiques de la présence de l'État dans les territoires, l'État se fixe des objectifs ambitieux de réduction de deux tiers de la facture énergétique, et de 50 % des émissions des gaz à effet de serre, à l'horizon de la livraison de ces chantiers, prévue en 2022.

Pilote: DIE

Mesure 16 : l'État lance à partir de mars 2020 un programme d'actions sur ses immeubles, doté d'une enveloppe de 20 millions d'euros et ouvert aux innovations, pour la mise en place de travaux simples permettant de réduire rapidement la consommation d'énergie (dispositifs de contrôle et de régulation des systèmes d'éclairage, de chauffage et de climatisation, etc.), en visant une massification d'ici 2022.

Pilote : DIE

Mesure 17: l'État lance, d'ici juillet 2020, une campagne de sensibilisation et d'implication des agents de la fonction publique, pour l'ensemble de l'administration de l'État et de ses opérateurs, visant à développer les comportements économes et responsables, permettant une réduction de la consommation énergétique.

Pilotes: CGDD-SIG

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 : à compter de juillet 2020, l'État n'utilise plus de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades, que ces lieux soient ou non ouverts au public⁴.

Pilote : CGDD

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 : l'État met en place une plate-forme permettant à ses services de s'échanger des biens et de donner aux associations les biens et matériels dont il n'a plus l'usage, et s'engage dès juillet 2020 à systématiquement proposer aux associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire le matériel dont il n'a plus l'usage.

Pilote DIE/DNID

Mesure 20 : l'État développe d'ici juillet 2020 une stratégie de réduction de l'empreinte carbone du numérique public, qui comprendra notamment une démarche de sensibilisation des agents aux éco-gestes numériques et l'achat de matériel ou de consommable reconditionné.

Pilotes : CGDD/SG MTES/DAE

⁴ Il est entendu que sont exclus du champ d'application de cette mesure les pistes du ministère des armées et de la direction générale de l'aviation civile ainsi que les voiries dans les zones étroites ou difficiles d'accès eu égard au risque que l'absence de traitement par ces produits représenterait pour les personnels ou usagers de la route.

Annexe 5

Détail du coût de la PF2

Nature	Prix en euros (HT)	Base/fournisseur
Achat d'un container maritime d'occasion 20'/6m classe B+ (révisé/étanche)	1899	Devis Mouvbox
Frais achat/mise en place container (dédouanement, livraison)	278,56	Devis Mouvbox
Impression + flocage du container pour 3 logos (1mx1m)	286	Devis Print Europe
Achat 4 caisse-palettes (fixe dans container)	594	Manutan
Achat 4 bacs transport (roulettes)	860	Manutan
Total	3917,56	
Total TTC	4 701,07	(incluant TVA 20%)
Mise en place + 3 rotations (fin mai + fin Juin + mi-juillet)	500	Emmaüs Mundo (association non soumise à la TVA)

Annexe 6

Détail du coût de la PF6

Libellé	Unité	Prix à l'unité	Prix total
Borne wifi	1	1000 €	1000 €
Écrans	5	130 €	650 €
Tables et chaises	5	280 €	1400 €
Copieur*	1	2000 €	2000 €
Téléphone	1	140 €	140 €
Contrôle d'accès porte	1	2000 €	2000 €
Total			7190 €

* c'est le seul item qu'il faudra réitérer chaque année

Annexe 7

Détail du coût de la PF12

Équipements initiaux

Nature	Prix en euros (TTC)
Abri bois L = 4m l= 2m toit tôle ondulée	924
Cuve IBC capacité 1000 L	510
Abreuvoir à niveau constant	90
Fourniture, livraison, mise en place	360
Panneau réglementaire (impression couleur sur Dibond)	144
Total	2028

Entretien annuel et suivi

Nature	Prix en euros (TTC)
Mise à disposition des moutons	4248
Suivi vétérinaire	
Déclaration administrative (numéro de cheptel et d'identification individuel des animaux – autorisation de transport en bétailière – assurance responsabilité civile pour l'activité d'écopâturage)	
Location de clôture mobile	
Astreinte et gestion des urgences	
Réunion d'information	
Visite du site (apport d'eau – appoint alimentaire (graines céréalières, sel et argile), rotations e, fonction de la hauteur d'herbe et des saisons)	
Total	4248

Annexe 8

Listes des sigles et acronymes utilisés dans le document

AFAC	Association française des arbres champêtres
BNU	Bibliothèque Nationale Universitaire
CGE	Conférences des Grandes Écoles
CPU	Conférence des présidents d'université
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
DD&RS	Développement durable et responsabilité sociétale
ENGEES	École Nationale de Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg
ENSAS	École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg
ESAT	Établissement et service d'aide au travail
GES	Gaz à effet de serre
GHRMSA	Groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace
GTC	Gestion technique centralisée
HEAR	Haute école des arts du Rhin
IIFMR	Institut interrégional de formation des métiers de la rééducation
INSA	Institut National des Sciences Appliquées
IPHC	Institut de Physique Hubert Curien
LIVE	Laboratoire Image Ville Environnement
LPC	Laboratoire de Psychologie des Cognitions
MAA	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation
MAIF	Mutuelle d'assurance des instituteurs de France
MESRI	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MTES	Ministère de la transition écologique et solidaire
ODD	Objectifs de développement durable
ONU	Organisation des Nations Unies
OPABA	Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace
RSC	Rapport de situation comparée
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SCOP-ARL	Société coopérative de production à responsabilités limités (SCOP ARL)
SDVE-A	Schéma Directeur de la Vie Étudiante - Alsace
UHA	Université de Haute Alsace
Unistra	Université de Strasbourg

Les 7 établissements associés

de l'Université de Strasbourg

**70 000 étudiants, 2 700 doctorants,
7 000 collaborateurs, 7 campus**